

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

paraissant la 1^{ère} et 2^{ème} quinzaine de chaque mois à Brazzaville.

DESTINATIONS	ABONNEMENTS				NUMÉRO	
	1 AN		6 MOIS		Voie ordinaire	Voie avion
	Voie ordinaire	Voie avion	Voie ordinaire	Voie avion		
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO		7.775	3.170	3.885	265	325
GABON, RÉP. CENTRAFRICAINE, CAMEROUN, TCHAD	6.335	9.215	3.165	4.605	265	385
ANGOLA, ZAIRE, GUINÉE ÉQUATORIALE		9.215	3.165	4.605	285	385
AUTRES PAYS D'AFRIQUE		12.600	3.180	6.300	285	525
FRANCE, AFR. DU NORD, ILE MAURICE, MAD. AFRIQUE OCCIDENTALE	6.840	11.160	3.420	5.588	285	465
DÉPARTEMENTS FRANÇAIS OUTRE MER		15.840	3.420	7.920		645
AMÉRIQUE		15.840	3.420	7.920		645
ASIE		15.480	3.400	7.740		645
AUTRES PAYS D'EUROPE		13.330	3.420	6.665		645

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 180 F. la ligne (il ne sera pas compté moins de 1000 F. par annonce ou arial :
- Propriété foncière et minière : 2.400 F. le texte.
- Déclaration d'association : 1.500 F. le texte.

DIRECTION : BOITE POSTALE : 2.087 A BRAZZAVILLE.

Règlement : espèces, par mandat-postal; par chèque visé pour provision et payable à BRAZZAVILLE, libellé à l'ordre du *Journal officiel* et adressé à la direction du Journal officiel avec les documents correspondants.

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE

LOI N° 14-81 du 3 juillet 1981, *autorisant la ratification de l'Accord de Coopération Economique, Scientifique et Culturelle entre le Gouvernement de la République Populaire du Congo et le Gouvernement de la République du Brésil.* 776

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ADDITIF N° 81-443 du 10 juillet 1981, *au décret N° 79-488 du 11 septembre 1979, fixant les indemnités alloués aux titulaires de certains postes administratifs.* 776

MINISTÈRE DES FINANCES

Actes en abrégé. 776

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Actes en abrégé. 778

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉCRET N° 81-446 du 15 juillet 1981, *portant nomination des Officiers de l'Armée Populaire Nationale.* 779

Actes en abrégé. 780

RECTIFICATIF N° 4567 du 11 juillet 1981, *à l'arrête N° 1724/PR-PCM-MDN du 10 avril 1981, portant nomination des Officiers de l'Armée Populaire Nationale.* 780

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- DECRET N° 81-437 du 2 juillet 1981, portant modification de la composition du Comité Exécutif du Conseil Populaire du District de DONGOU. (Région de la Likouala). 781
- DECRET N° 81-438/PCM-MINT-SGAT-DEC-SREC du 2 juillet 1981, portant naturalisation d'un Expatrié de nationalité Béninoise. 782

MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Acte en abrégé. 783

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

- Actes en abrégé. 783

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Actes en abrégé. 785
- RECTIFICATIF N° 4574 du 11 juillet 1981, à l'arrêté N° 5058/MEN-DEM pour l'année scolaire 1979-1980, portant nomination des Professeurs vacataires du Lycée Agricole « AMILCAR CABRAL ». 788

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Actes en abrégé. 792
- ADDITIF N° 4626/MJS-DGS-DAAF/4 du 14 juillet 1981, à l'arrêté N° 453/MJS-DGS-DAAF/4 du 10 février 1981, portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1979, des fonctionnaires des cadres des catégories A et B des Services Sociaux (Jeunesse et Sports). 792
- ADDITIF N° 4627/MJS-DGS-DAAF/4 du 14 juillet 1981, à l'arrêté N° 454/MJS-DGS-DAAF/4 du 10 février 1981, portant promotion au titre de l'année 1979, des fonctionnaires des cadres des catégories A et B des Services Sociaux (Jeunesse et Sports). 792

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE

- Actes en abrégé. 792

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

- DECRET N° 81-439/MTPS-DGTFP-DFP-21036/5 du 6 juillet 1981, portant reclassement et nomination d'un Instituteur de 2ème échelon. 792

DECRET N° 81-440/MTPS-DGTFP-DFP-16 du 6 juillet 1981, portant reclassement et nomination d'un Professeur de CEG de 1er échelon. 793

DECRET N° 81-441/MTPS-DGTFP-DFP du 6 juillet 1981, retirant les dispositions de l'arrêté N° 2013/MJT-SGFPT-DFP du 29 mai 1979, portant intégration et nomination provisoire d'un Administrateur, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF. 794

RECTIFICATIF N° 81-442/MTPS-DGTFP-DFP-21022 du 6 juillet 1981, aux décrets N°s 79-347/MJT-SGFPT-DFP du 26 juin 1979, 80-040/MJT-DGTFP-DFP du 31 janvier 1980, 80-088/MJT-DGTFP-DFP du 26 février 1980 et de l'arrêté N° 1335/MJT-SGFPT-DFP du 30 mars 1979, portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A et B des Services Sociaux, Enseignement (Jeunesse et Sports). 795

DECRET N° 81-444/MTPS-DGTFP-DFP-21022/6 du 13 juillet 1981, portant intégration et nomination d'un Administrateur dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF. 795

DECRET N° 81-445/MTPS-DGTFP-DFP-2103/8 du 14 juillet 1981, portant reclassement et nomination d'un Professeur Technique Adjoint de CET de 2ème échelon. 796

DECRET N° 81-447/MTPS-DGTFP-DFP/16 du 15 juillet 1981, portant intégration et nomination d'un Ingénieur, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture). 797

DECRET N° 81-448/MTPS-DGTFP-DFP-22022/28 du 15 juillet 1981, retirant les dispositions du décret N° 80-225/MJT-DGTFP-DFP du 16 mai 1980, portant intégration et nomination d'un Administrateur, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement). 798

Actes en abrégé. 799

RECTIFICATIF N° 4134/MTPS-DGTFP-DFP-6-11 du 1er juillet 1981, à l'arrêté N° 0203/MTPS-DGTFP-DFP du 23 janvier 1981, portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980, des fonctionnaires des cadres des catégories A-2 et B des SAF et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté de (3) ans. 799

RECTIFICATIF N° 4373/DGTFP-DFP-SCLM-NTS du 8 juillet 1981, à l'arrêté N° 9855 du 20 novembre 1980, portant promotion au titre de l'année 1979, des fonctionnaires des cadres des catégories C et D des SAF (Administration Générale). 799

RECTIFICATIF N° 4374/MJT-DGTFP-DFP-SCLA-AV-1-17 du 8 juillet 1981, à l'arrêté N° 7595/MJT-DGTFP-DFP-SCLA-AV du 29 août 1980, portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1978, des fonctionnaires des cadres des catégories C et D des SAF. 799

RECTIFICATIF N° 4146/MTPS-DGTFP-DFP-2103-5 du 1er juillet 1981, à l'arrêté N° 4073/MTJ-DGTFP-DFP du 3 mai 1980, portant reclassement et nomination d'un Comptable du Trésor de 1er échelon. 799

RECTIFICATIF N° 4618/MTPS-DGTFP-DFP-21022 du 13 juillet 1981, à l'arrêté N° 1955/MTJ-DGT-DCGPCE du 26 mars 1977, portant intégration et nomination d'un Maître d'Éducation Physique et Sportive de 3ème échelon. 802

ADDITIF N° 4352/MTPS-DGTFP-DFP-21012 du 7 juillet 1981, à l'arrêté N° 4734/MTJ-DGTFP-DFP du 21 septembre 1979, autorisant certains fonctionnaires d'Éducation Physique et Sportive (EPS) et de l'Enseignement admis en 1ère année de Professorat à suivre des cours à l'Institut Supérieur d'Éducation Physique et Sportive (ISEPS) - Université (Marien)-NGOUABI de Brazzaville. (Régularisation). 803

RECTIFICATIF N° 4528/DGTFP-DFP-SRD-R5-NTS du 10 juillet 1981, à l'arrêté No 9416/MTJ-DGTFP-DFP-SRD du 7 novembre 1980, portant admission à la retraite de certains Agents contractuels, en ce qui concerne un Agent. 803

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Actes en abrégé. 805

RECTIFICATIF N° 4178/DAAF-SAP-30-03 du 2 juillet 1981, à l'arrêté N° 9870/DAAF-SAP-30-03 du 20 novembre 1980, portant inscription au

tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie C des Services Techniques (Agriculture-Elevage), au titre de l'année 1979. 805

RECTIFICATIF N° 4183/DAAF-SAP-30-03 du 2 juillet 1981, à l'arrêté N° 9871/DAAF-SAP du 20 novembre 1980, portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie C des Services Techniques (Agriculture-Elevage), au titre de l'année 1979. 806

MINISTERE DU PLAN

Actes en abrégé. 806

MINISTERE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Actes en abrégé. 807

RECTIFICATIF N° 4164/MSAS-DGSP-DSAF-SP-2 du 10 juillet 1981, à l'arrêté N° 10443/MSAS-DGSP-DSAF-SP-201 du 15 décembre 1980, portant titularisation et nomination de certains fonctionnaires des cadres des catégories C et D des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo, en ce qui concerne un Agent. 808

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Acte en abrégé. 809

MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

Actes en abrégé. 809

ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE

LOI N° 14-81 du 3 juillet 1981, autorisation la ratification de l'Accord de Coopération Economique, Scientifique et Culturelle entre le Gouvernement de la République Populaire du Congo et le Gouvernement de la République du Brésil.

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A
DÉLIBÉRÉ ET ADOPTÉ :

LE PRÉSIDENT DU C.C. DU P.C.T.,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Art. 1er. — Est autorisée la ratification de l'Accord de Coopération économique, scientifique et culturelle conclu entre le Gouvernement de la République Populaire du Congo et le Gouvernement de la République du Brésil.

Art. 2. — La présente loi sera publiée au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 3 juillet 1981.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

ADDITIF N° 81-443 du 10 juillet 1981, au décret N° 79-488 du 11 septembre 1979, fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

Art. 1er. —

Après 7 : — Collaborateurs des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale Populaire autres que le Président,

Ajouter 8 : — Collaborateurs au Secrétariat Général à l'Assemblée Nationale Populaire :

Chef de Service	22.500
Chef de Section	20.000
Chef de Bureau	18.000

Le reste sans changement.

Brazzaville, le 10 juillet 1981.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre des Finances,
ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,
(en mission)

Le Ministre des Finances,
ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

oOo

MINISTRE DES FINANCES

Actes en abrégé

Personnel

Pensions

Par arrêté N° 4214 du 2 juillet 1981, sont concédées ou réversées sur la Caisse de Retraites de la République Populaire du Congo, des pensions aux fonctionnaires, agents de l'Etat ou à leurs ayant-cause ci-après :

N° du titre : 4.675 - M. YOUNI (Ferdinand),
Grade : Instituteur Adjoint de 1er éch., cat. C-I, services sociaux (Enseignement) ;
Indice de liquid. : 440 - Pourcentage de pension : 59%,
Nature de la pension : Ancienneté ;
Montant annuel : 155.760 F. ;
Date de mise en paiement : le 1er février 1981.

N° du titre : 4.676 - Mme BISSI née BASSOUEKA (Marie),
Grade : Veuve d'un ex-Agent Technique de 3ème éch., Cat. C-I (Santé Publique) ;
Indice de liquid. : 490 - Pourcentage de pension : 64% ;
Nature de la pension : Reversion ;
Montant annuel : 94.080 F. ;
Date de mise en paiement : le 1er février 1981,
Enfants à charge lors de la liquidation de la pension :
Claire, née le 17 avril 1963 - Marcelle, née le 4 décembre 1964 - Nazaire, né le 21 septembre 1966 - Justin, né le 20 janvier 1969 - Romain, né le 13 août 1972 - Natacha, née le 26 septembre 1974.

Pensions temporaires d'orphelins : 50% : 94.080 F, le 1er février 1981 - 40% : 75.264 F, le 4 décembre 1985 - 30% : 56.448 F, le 21 septembre 1987 - 20% : 37.632, le 20 janvier 1990 - 10% : 18.816 F, du 13 août 1993 au 25 septembre 1995,
Observations : Bénéficie d'une majoration de 15% de pension pour famille nombreuse pour compter du 1er février 1981 soit 14.112 F l'an.

Par arrêté N° 4357 du 8 juillet 1981, sont concédées ou réversées sur la Caisse de Retraites de la République Populaire du Congo, des pensions aux fonctionnaires, agents de l'Etat ou à leurs ayant-cause ci-après :

N° du titre : 4.661 - M. PANGOU (Emile),
Grade : Instituteur Adjoint de 1er éch., cat. C-II, Services Sociaux (Enseignement) ;
Indice de liquid. : 430 - Pourcentage de pension : 54% ;
Nature de la pension : Ancienneté ;
Montant annuel : 139.328 F. ;
Date de mise en paiement : le 1er janvier 1981,
Enfants à charge lors de la liquidation de la pensions :
Jean, né le 6 février 1971 - Séverin, né le 29 avril 1973 - Leticia, née le 22 septembre 1975 - Epiphanie, née le 7 janvier 1979.

N° du titre : 4.662 – Mme OYUBA née IKONILONGUE (Marie Claire) ;
 Grade : Veuve d'un ex-Ouvrier Principal de 2ème classe échelle 5, 9ème échelon CFCO ;
 Indice de liquid. : 350 - Pourcentage de pension : 61% ;
 Nature de la pension : Reversion ;
 Montant annuel : 64.052 F. ;
 Date de mise en paiement : le 1er septembre 1977 ;
 Enfants à charge lors de la liquidation de la pension : Yvonne, née le 1er janvier 1961 - Victorine, née le 27 novembre 1964 - Innocent, né le 14 novembre 1967 - Blandine, née le 28 mars 1970 - Simphorien, né le 10 juin 1974 - Bienvenu, né le 5 mai 1977 - Monique, née le 27 novembre 1964 ;
 Pensions temporaires d'orphélins : 50% : 64.052 F., le 25 août 1977 - 40% : 51.240 F., le 14 novembre 1988 - 30% : 38.432 F., le 28 mars 1991 - 20% : 25.620 F., le 10 juin 1995 - 10% : 12.812 F., du 5 mai 1998 au 30 juillet 2000. Jusqu'au 30 novembre 1979 ;
 Observations: Jusqu'au 30 septembre 1980. Bénéficie d'une majoration de 15% de pension pour famille nombreuse pour compter du 1er décembre 1980 soit 9.612 F. l'an.

Par arrêté N° 4358 du 8 juillet 1981, sont concédées ou réversées sur la Caisse de Retraites de la République Populaire du Congo des pensions aux fonctionnaires, agents de l'État ou à leurs ayant-cause ci-après :

N° du titre : 4.669 – M. BOUTSIELE (Auguste) ;
 Grade : Secrétaire d'Administration de 1er éch. des S.A.F. (Service Agricoles et Zootechniques) ;
 Indice de liquid. : 430 - Pourcentage de pension : 38% ;
 Nature de la pension : Ancienneté ;
 Montant annuel : 98.040 F. ;
 Date de mise en paiement : le 1er janvier 1981 ;
 Enfants à charge lors de la liquidation de la pension : Julie, née le 19 février 1964 - Anastasie, née le 23 juillet 1966 ;
 Observations : Bénéficie d'une majoration de 15% de pension pour famille nombreuse pour compter du 1er janvier 1981 soit 14.706 F. l'an.

N° du titre : 4.670 – Mme MADIETA née BABINGUI (Joséphine) ;
 Grade : Veuve d'un ex-Chef de Station ou Principal de 1ère classe, échelle 6-B, 9ème échelon CFCO ;
 Indice de liquid. : 460 - Pourcentage de pension : 58% ;
 Nature de la pension : Reversion ;
 Montant annuel : 80.040 F. ;
 Date de mise en paiement : le 1er décembre 1980 ;
 Enfants à charge lors de la liquidation de la pension : Serge, né le 4 janvier 1966 - Jean, né le 6 septembre 1969 - Lydia, née le 3 janvier 1973 - Nathanaëlle, née le 9 octobre 1975 ;
 Pensions temporaires d'orphélins : 50% : 80.040 F., le 23 novembre 1980 - 40% : 64.032 F., le 5 mai 1984 - 30% : 48.024 F., le 4 janvier 1987 - 20% : 32.016 F., le 6 septembre 1990 - 10% : 16.008 du 3 janvier 1994 au 8 octobre 1996 ;
 Observations : Jusqu'au 30 janvier 1981.

Par arrêté N° 4359 du 8 juillet 1981, sont concédées ou réversées sur la Caisse de Retraites de la République Populaire du Congo, des pensions aux fonctionnaires, agents de l'État ou à leurs ayants-cause ci-après :

N° du titre : 4.627 – M. SAMBA-SIASSIA (Sylvestre),

Grade : Agent Technique principal de 3ème éch., cat. D-I des P.T.T. ;
 Indice de liquid. : 350 - Pourcentage de pension : 38% ;
 Nature de la pension : Ancienneté ;
 Montant annuel : 79.800 F. ;
 Date de mise en paiement : le 1er janvier 1981 ;
 Enfants à charge lors de la liquidation de la pension : Sylvain, né le 13 avril 1961 - Blandine, née le 2 juin 1965 - Ernest, née le 7 novembre 1969 - Fred, né le 20 mars 1971 - Fortuné, né le 13 novembre 1971 ;
 Observations : jusqu'au 30 avril 1981.

N° du titre : 4.628 – M. ZINGOULA (Jean Jacques) ;
 Grade : Contrôleur des Douanes de 3ème éch., cat. C-II ;
 Indice de liquid. : 480 - Pourcentage de pension : 42% ;
 Montant annuel : 120.960 F. ;
 Date de mise en paiement : le 1er août 1980 ;
 Enfants à charge lors de la liquidation de la pension : Jacques, né le 12 septembre 1960 - Sylvie, née le 5 janvier 1963 - Eric, né le 14 juillet 1966 ;
 Observations : jusqu'au 30 septembre 1980.

N° du titre : 4.629 – Mme BILOMBO née MAKOUTA (Hélène) ;
 Grade : Veuve d'un ex-Agent Technique de 1er éch., Cat. C-I (Santé Publique) ;
 Indice de liquid. : 440 - Pourcentage de pension : 45% ;
 Nature de la pension : Reversion ;
 Montant annuel : 59.480 F. ;
 Date de mise en paiement : le 1er janvier 1981 ;
 Enfants à charge lors de la liquidation de la pension : Pie Aubin, né le 3 septembre 1962 ;
 Pensions temporaires d'orphélins : 20% : 23.760 F., le 19 décembre 1980 - 10% : 11.880 F., du 23 octobre 1981 au 2 septembre 1983 ;
 Observations : Bénéficie d'une majoration de 15% de pension pour famille nombreuse pour compter du 1er janvier 1981 soit 8.912 F. l'an..
 P.T.O. Susceptibles d'être élevées au montant des allocations familiales.

Par arrêté N° 4360 du 8 juillet 1981, sont concédées ou réversées sur la Caisse de Retraites de la République Populaire du Congo des pensions aux fonctionnaires, agents de l'État ou à leurs ayants-cause ci-après :

N° du titre : 4.655 – M. SAMBA (Jean Bedel) ;
 Grade : Commis principal de 8ème éch., Cat. D-I des SAF (DPAA) ;
 Indice de liquid. : 480 - Pourcentage de pension : 65% ;
 Nature de la pension : Ancienneté ;
 Montant annuel : 187.200 F. ;
 Date de mise en paiement : le 1er mai 1981 ;
 Enfants à charge lors de la liquidation de la pension : Maximine, née le 18 novembre 1964 - Marie, née le 15 août 1966 - Alain, né le 14 septembre 1968 - Sylvie, née le 31 mai 1970.

N° du titre : 4.656 – M. MAKOSSO (Gabriel) ;
 Grade : Instituteur de 1er éch., Cat. B-I Services Sociaux (Enseignement) ;
 Indice de liquid. : 590 - Pourcentage de pension : 54% ;
 Nature de la pension : Ancienneté ;
 Montant annuel : 191.160 F. ;
 Date de mise en paiement : le 1er janvier 1981 ;
 Enfants à charge lors de la liquidation de la pension : Marthe, née le 11 novembre 1961 - Albert, née le 17 juin 1963 - Alain, né le 6 octobre 1965 - Magloire, né le 26 octobre 1968 - Christian, né le 9 juin 1973 -

Yvette, née le 23 octobre 1976 - Innocent, né le 17 septembre 1978 :

Observations : Jusqu'au 30 novembre 1981, pour compter du 1er avril 1981. Bénéficie d'une majoration de 20% de pension pour famille nombreuse pour compter du 1er janvier 1981 soit 38.232 F. de 25% pour compter du 1er décembre 1981 soit 47.792 F. l'an.

DIVERS

Par arrêté N° 4345 du 7 juillet 1981, il est institué au titre de l'année 1981, auprès de l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Bonn, une caisse d'avance de 6.832.000 F. CFA.

Section 231-02 - Chapitre 20 - Article 01 -
Paragraphe 81 : 6.832.000.

M. BOURGES (Henri), Attaché financier à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Bonn, est nommé régisseur de la caisse d'avance.

Par arrêté N° 4346 du 7 juillet 1981, il est institué au titre de l'année 1981, auprès du Ministère des Affaires Étrangères, une caisse de menues dépenses de 700.000 F. CFA, destinée à couvrir les dépenses inhérentes à la réception d'adieu de son Excellence BWING Ambassadeur des États-Unies d'Amérique.

Section 231-01 - Chapitre 20 - Article 01 -
Paragraphe 52 : 700.000.

M. AYESEA-BOUCKA (Paul), en service audit Ministère est nommé régisseur de la caisse de menues dépenses.

Par arrêté N° 4347 du 7 juillet 1981, il est institué au titre de l'année 1981, auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, une caisse de menues dépenses de 500.000 F. CFA, exercice 1981.

Section 241-01 - Chapitre 20 - Article 01 -
Paragraphe 52 : 500.000.

M. GOKANA (Jacques), Gestionnaire de crédits audit département, est nommé régisseur de la caisse de menues dépenses.

Par arrêté N° 4381 du 8 juillet 1981, il est institué au titre de l'année 1981, auprès de l'Ambassade du Congo à Addis-Abéba, une caisse de menues dépenses de 11.700.000 de F.CFA, exercice 1981.

Section 231-03 - Chapitre 20 - Article 21 -
Paragraphe 01 : 1.000.000

Section 231-03 - Chapitre 20 - Article 21 -
Paragraphe 02 : 200.000

Section 231-03 - Chapitre 20 - Article 21 -
Paragraphe 10 : 100.000

Section 231-03 - Chapitre 20 - Article 21 -
Paragraphe 11 : 100.000

Section 231-03 - Chapitre 20 - Article 21 -
Paragraphe 20 : 200.000

Section 231-03 - Chapitre 20 - Article 21 -
Paragraphe 25 : 200.000

Section 231-03 - Chapitre 20 - Article 21 -
Paragraphe 74 : 2.000.000

Section 231-03 - Chapitre 20 - Article 21 -
Paragraphe 90 : 1.000.000

Section 231-03 - Chapitre 20 - Article 21 -
Paragraphe 92 : 6.900.000

11.700.000

M. BAYOUNGUSSA (Fridolin), Secrétaire à ladite Ambassade, est nommé régisseur de la caisse de menues dépenses.

Par arrêté N° 4479 du 9 juillet 1981, les modifications ci-après sont apportées au Budget de la République Populaire du Congo, Gestion 1981.

Est annulé un crédit de 40.000.000 de F.CFA, inscrit sur la ligne budgétaire suivante : 361-52-37-06-34 (frais divers).

Est ouvert un crédit de 40.000.000 de F.CFA, inscrit sur la ligne budgétaire suivante : 361-52-37-06-32 (Bourses des vacances pays de l'Est).

Le Directeur du Budget et le Trésorier-Payeur Général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté N° 4642 du 14 juillet 1981, il est institué au titre de l'année 1981, auprès de l'Ambassade de la République Populaire du Congo à KINSHASA, une caisse de menues dépenses de 7.000.000 de F. CFA, exercice 1981.

Section 280-01 - Chapitre 20 - Article 01 -
Paragraphe 80 : 7.000.000

M. NGOULOUBI (Frédéric), Attaché Financier à ladite Ambassade, est nommé régisseur de la caisse de menues dépenses.

Par arrêté N° 4644 du 14 juillet 1981, est concédée sur la Caisse de Retraites de la République Populaire du Congo, la pension au militaire ci-après :

N° du titre : 10.874 - N°KINDOU (Albert) ;

Grade : Adjudant ;

Formation : Armée Populaire Nationale ;

Indice de liquidation : 780 ;

Nature de la pension : Proportionnelle ;

Montant de la pension : 257.400 F. ;

Date de mise en paiement : le 1er décembre 1974 ;

Enfants à charge lors de la liquidation : néant ;

Observations : Étant Fonctionnaire à la R.N.T.P., l'intéressé ne peut prétendre aux allocations familiales.

Montant de la pension avec l'indice 840 acquis lors de l'augmentation de 1975 : 277.200 F.

oOo

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Actes en abrégé

Personnel

Affectation

Par arrêté N° 4556 du 11 juillet 1981, M. BOLOMBO-MOMPONDZO (Bernard), Maître d'Hôtel contractuel de 3ème échelon de la catégorie E,

échelle 12, précédemment en service au Lycée de la Libération à Brazzaville, est affecté à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Addis-abéba.

L'intéressé bénéficiera des avantages prévus par le décret N° 75-220 du 3 mai 1975.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Addis-abéba.

Par arrêté N° 4557 du 11 juillet 1981, M. MANSENDZA (Jean-Marie), Commis Principal contractuel de 3ème échelon de la catégorie E, échelle 12, en service au Trésor à Brazzaville est affecté à l'Am-

bassade de la République Populaire du Congo à Addis-Abéba - (Ethiopie Socialiste), pour y servir en qualité de Secrétaire Dactylographe.

L'intéressé bénéficiera des avantages prévus par le décret N° 75-220 du 3 mai 1975.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Addis-Abéba.

Par arrêté N° 4558 du 11 juillet 1981, M. BOUKONO (Rigobert), Chauffeur en service au Comité Central de l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (U.J.S.C.) à Brazzaville, est affecté à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Addis-Abéba (Ethiopie Socialiste), pour y servir en qualité de Chauffeur.

L'intéressé bénéficiera des avantages prévus par le décret N° 75-220 du 3 mai 1975.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Addis-Abéba.

Par arrêté N° 4628 du 14 juillet 1981, M. SAMBA (Barnabé), Dactylographe qualifié contractuel de 2ème échelon, de la catégorie E, échelle 12, en service au Secrétariat Général du Ministère des Affaires Etrangères, est affecté à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à La Havane, pour y servir en qualité de Secrétaire Dactylographe, en remplacement de Mme. NIONGUENA (Eugénie), appelée à d'autres fonctions.

L'intéressé bénéficiera des avantages prévus par le Décret N° 75-220 du 3 mai 1975.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à La Havane.

-----oOo-----

MINISTERE DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉCRET N° 81-446 du 15 juillet 1981, portant nomination des Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRÉSIDENT DU C.C. DU P.C.T., PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur proposition du Comité de Défense ;

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la loi N° 25-80 du 13 novembre 1980, portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la loi N° 17-61 du 16 janvier 1961, portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;

Vu l'Ordonnance N° 1-69 du 6 février 1969, modifiant la loi N° 11-66 du 22 juin 1966, portant création de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu l'Ordonnance N° 31-70 du 18 août 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu l'Ordonnance N° 11-76 du 12 août 1976, modifiant les articles 6 et 7 de l'Ordonnance N° 31-70 du 18 août 1970 ;

Vu le décret N° 70-357 du 25 novembre 1970, sur l'Avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;

Vu le décret N° 79-154 du 4 avril 1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret N° 80-644 du 28 décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

Art. 1er. - Sont nommés à titre définitif à compter du 1er juillet 1981, (3ème trimestre 1981).

Pour le Grade de Lieutenant-Colonel

ARMEE DE TERRE

Infanterie

Le Commandant MBOUNGOU-NGOMA (Innocent).

Pour le Grade de Commandant

ARMEE DE TERRE

A/ - Infanterie - Aéroportée

Le Capitaine MAYOULOU (Marie-Georges).

B/ - Artillerie

Les Capitaines :

AYAYEN (François) ;

MALEKAT (Constant).

C/ - Santé

Les Médecins-Capitaines :

MITSINGOU (Jean-Claude) ;

P A N G U I (Edouard).

D/ - Intendance

Le Capitaine BOUISSA-MATOKO (Casimir).

Art. 2. - Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 15 juillet 1981.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

-----oOo-----

Actes en abrégé

Personnel

Tableau d'Avancement

Par arrêté N° 4566 du 11 juillet 1981, sont inscrits au Tableau d'avancement au titre de l'année 1980, et nommés pour compter du 1er décembre 1980.

AVANCEMENT ECOLE

Pour le Grade d'Aspirant
ARMÉE DE TERRE

A/ - Arme Blindée

Les Sergents :

ONGONDOU (Jacques) ;
TOMBET (Vincent) ;
ELENGA (Norbert) ;
TSONO (Basile) ;
MBANI (Mathieu) ;
MOUNKALA-NGANGA (Edouard) ;
NGAFOURA-NGOULO-MADZOU (Didier) ;
OKANDZE-MBOUNDA ;
KIBIMA (André) ;
KENGUE (Maurice) ;
LENDOUMA (Félicien) ;
NTAMBOU (Bernard).

C/ - Matériel blindé et Auto

MOBIBA-LOUKAYA (Sylvestre) ;
IBOUANGA (Dominique) ;
NTSIKA (Albert) ;
MAKAMBILA (Albert-Narcisse) ;
MAFOUMBA (Martin).

D/ - Armes spéciales

MAKOUMBOU (Omer) ;
MVOULA (Honoré) ;
DIMI (Marcel) ;
BONDZA (Nestor) ;
ETOU-ALOUNA (Paul).

E/ - Stralsund

NIENGUSSA (Marcel) ;
M'BOUSSA (Daniel) ;
NTAKOU (Antoine) ;
M'BANGO (Jean Claude) ;
S I T A (Norbert) ;
OKEMBA (Anatôle).

F/ - Mécanicien naval

BAYIDIKILA (Joseph-Didier) ;
DINGA (Geoffroy) ;
MISSIE (Jean-Noël) ;
NGOUYA (Marcel) ;
PANDIS (Antoine).

Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

NOMINATION

RECTIFICATIF N° 4567 du 11 juillet 1981, à l'arrêté N° 1724/PR-PCM-MDN du 10 avril 1981, portant nomination des Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

Sont nommés à titre définitif à compter du 1er avril 1981, (2ème trimestre 1981).

Pour le Grade de Sous-Lieutenant

ARMÉE DE TERRE

Sécurité d'État

Au lieu de : Aspirant MALONGA (Jean-Baptiste-Nicéphore) ;

Lire : Aspirant MALONGA (Jean-Jacques).

Le reste sans changement.

Par arrêté N° 4149 du 2 juillet 1981, sont nommés à titre définitif à compter du 1er juillet 1981, (3ème trimestre 1981) :

Pour le Grade de Capitaine

1/ - ARMÉE DE TERRE

A/ - Artillerie

Le Lieutenant BOUITI (Jean-Fidèle).

B/ - Matériel

Le Lieutenant MISSAMOU (Jean-Félix).

C/ - Transmissions

Les Lieutenants :

EBAMI - SALA (Gérard) ;

MVOUENZE (Séraphin-Bienvenu).

D/ - Sécurité d'État

Le Lieutenant N G O (Mathieu).

E/ - Sécurité Publique

Le Lieutenant AMPION (Rigobert).

2/ - ARMÉE DE L'AIR

Le Lieutenant ITOUA (Daniel).

Pour le Grade de Lieutenant

1/ - ARMÉE DE TERRE

A/ - Infanterie

Les S/Lieutenants :

MEGAGA (Pierre) ;

MOUKILI (Antoine) ;

MAHOUNGOU - PALE.

B/ - Infanterie aéroportée

Les S/Lieutenants :

MOUNGALI (Jean) ;

YOULOU (Alain).

C/ - Artillerie

Les S/Lieutenants :

KIBINDA - PEMBA ;

MOUKILA (Fernand-Ludovic).

D/ - Arme blindée cavalerie

Le S/Lieutenant LOUZOLO (Grégoire).

E/ - GÉNIE

Le S/Lieutenant YOUSAME (Jean-Baptiste).

F/ - Transmissions

Le S/Lieutenant GOCKOT-BAYENDE (Grégoire).

G/ - Matériel

Le S/Lieutenant MALONGA (Antoine).

H/ - Administration

Chancellerie

Le S/Lieutenant DANGA (Rigobert).